juristudiant
forum des étudiants en droit

Master de droit Public général ou Master de droit pénal ?

Par **bethy972**, le **26/05/2019** à **01:21**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en train de tenter de m'orienter après ma L3 de droit vers un Master 1. Pour cela, je liste les Masters 2, pour choisir le Master 1 qui y correspondrait et qui me donnerait plus de possibilités d'étaler mes candidatures.

Je voudrais travailler dans la **protection de l'enfance**, cela j'en suis certaine. J'ai déjà vu globalement les métiers possibles de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dont celui de cadre dans la protection de l'enfance qui me plait le plus (accessible sur concours de la fonction publique de catégorie A [smile42]). J'aimerais probablement aussi être juge pour enfants, mais je dois avoué que je me mets des barrières en me disant que je n'y arriverais pas (c'était pourtant mon rêve de petite fille de 13 ans).

Pour accéder à ce domaine, j'hésite entre plusieurs formations :

- Soit je vais dans un **M1 de droit public général** pour me spécialiser ensuite dans un **M2 des collectivités territoriales** (qui renferme des métiers d'actions de protection sociale dans le milieu de l'enfance).

- Soit je vais dans un **M1 de droit pénal/criminologie et victimologie**, pour ensuite faire un **M2 du même type** (et qui renferme tout aussi bien des métiers de protection sociale dans le milieu de l'enfance, et une possibilité de tenter l'ENM);

Mes questions sont alors les suivantes :

1) Peut-on accéder à des concours de la fonction publique avec un Master de droit pénal ou faut-il obligatoirement s'orienter dans le public ?

2)L'ENM est-il réservé qu'aux titulaires d'un master de droit privé ?

3) Peut-on prendre un M1 de droit pénal pour ensuite demander un M2 de droit public ?

4)Le droit pénal/criminologie est-il un secteur avec moins de débouché que le droit public ? Ou l'inverse ?

Je me pose toutes ces questions car le programme des masters de droit pénal/criminologie me fait énormément envie tandis que celui de droit public me parait être une "corvée nécessaire" avant d'atteindre mon objectif.

Je tiens également à préciser qu'au cours de ma licence j'ai pris beaucoup plus de matières de droit public en TD que de droit privé (exception pour le droit pénal et social), matières de droit public dans lesquelles j'avais des résultats correctes malgré moi, comparé à ceux du droit privé (de type contrat, sociétés).

Mes questions sont nombreuses, et je vous remercie par avance de m'avoir lu et de m'éclairer sur mes choix d'orientation. Voilà des semaines que je cogite et en cette fin d'année, je commence à paniquer légèrement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/05/2019** à **08:48**

Bonjour

1) Pour les concours de la fonction publique on exige un nombre d'année d'études sans s'intéresser à la filière.
Par exemple les concours de la catégorie A Niveau II sont ouverts à toutes les personnes titulaires d'un Bac +5 ou plus peu importe la filière.
Bien évidemment, certains diplômes préparent mieux que d'autres. Il est vrai qu'un Master droit public serait mieux qu'un Master droit pénal.
Toutefois vous pouvez très bien passer par un IPAG à la suite de votre Master de droit pénal.

2) Même remarque pour l'ENM, le premier concours est ouvert aux titulaires d'un Bac +4 ou d'une formation équivalente.
Mais bien évidemment, il est vivement conseillé d'avoir une formation juridique.
Vous pouvez très bien tenter le concours en sortant d'un Master de droit public mais il faut être conscient que les deux grosses matières juridiques de l'examen sont le droit civil et le droit pénal.

3) C'est toujours possible à condition de faire une bonne lettre de motivation où vous expliquez pourquoi.
Le mieux est que vous candidatiez aussi à des M2 droit pénal pour éviter de vous retrouvez sur le carreau.

Pour le 4), je ne saurais vous répondre.

En revanche, vous évoquez le métier de juge pour enfant. Il faut que vous compreniez que [citation] Un magistrat peut être amené à occuper de nombreux postes différents au cours de sa carrière et ne sera pas juge des enfants toute sa vie par exemple. Avant d'être juge des enfants, il est d'abord un juge, et avant même d'être juge, il est un magistrat. Il faut donc s'assurer que ce métier, dans sa globalité, vous intéresse eu égard notamment aux missions fondamentales qui lui incombent (« gardien des libertés », application de la loi, avoir de l'intérêt pour le service public et l'intérêt général car le magistrat œuvre pour la société [cf. le visa « au nom du peuple français » figurant sur les décisions judiciaires], et surtout aimer le rapport humain..).
[/citation]

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Il s'agit d'un extrait d'un article écrit par Morgan l'un de nos intervenants, vous pouvez le lire dans son intégralité en cliquant sur ce lien http://www.juristudiant.com/forum/vocation-magistrat-quelques-informations-t31738.html

Par **bethy972**, le **26/05/2019** à **15:58**

Bonjour,
Je suis bluffée par la rapidité de votre réponse et le soutien que vous venez de m'apporter. Je pense qu'il serait raisonnable pour moi de commencer par un Master 1 de droit public général pour ensuite aller dans un Master 2 de droit public également (des collectivités territoriales ou autre).
Je pourrais toujours faire à coté ou après mon Master, des DU de criminologie si la matière m'intéresse tant que cela. Si finalement je penche pour le droit pénal, l'IPAG est en effet une bonne idée.
En ce qui concerne l'ENM je crois qu'il n'y a pas qu'un seul concours, je pense éventuellement tenter le deuxième ou le troisième concours, si l'envie m'en prend plus tard dans ma potentielle future carrière.
Je pense aussi prendre du recul en pesant le pour et le contre dans mes choix.
En tout cas merci encore pour votre réponse précise, je pourrais mieux affiner mes recherches.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2019** à **07:48**

Bonjour

Mais de rien, nous sommes là pour ça !

Effectivement, pour l'ENM il y a un deuxième concours pour les fonctionnaires qui ont quatre années d'expérience.
Le troisième concours concerne les personnes qui ont huit années d'expériences dans le privé, mais aussi ceux qui ont eu un mandat d'élu local ou encore ceux qui ont eu des fonctions juridictionnelles à titre non professionnel (bénévole d'association à objet juridique).

Enfin il y a également un recrutement sur titre (ils intègrent l'ENM sans passer par l'examen).
http://www.metiers.justice.gouv.fr/magistrat-12581/postuler-sinscrire-aux-concours-12586/le-recrutement-hors-concours-des-magistrats-26261.html

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés